

## **ARRETE DU MAIRE**

**Objet** : Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue des CHEVALIERS, Rue du SEL, Place du MARCHÉ AUX POISSONS, Place du MARCHÉ VERT et Rue SAINTE-FOY.

### **Le Maire de la Ville de Sélestat**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-3, R.411-7, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 415-6, R. 415-15, R. 417-10 et R. 431-9,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, troisième partie, intersections et régimes de priorité, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription, livre 1, cinquième partie, signalisation d'indication et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
- Vu le code pénal,
- Vu le règlement général de la circulation et du stationnement de Sélestat et ses avenants,
- Vu les guides techniques Signalisation temporaire - volume 3 (manuel du chef de chantier édité par le CERTU),
- Vu l'arrêté 640.2021 du 12 juillet 2021 modifiant la circulation et le stationnement Rue du SEL, Rue des CHEVALIERS, Place du MARCHÉ AUX POISSONS et Rue SAINTE-FOY jusqu'au 14 janvier 2022 inclus,
- Vu l'arrêté 5.2022 du 13 janvier 2022 prorogeant les dispositions de l'arrêté 640.2021 jusqu'au 15 juillet 2022 inclus,
- Considérant que pour des raisons de coordination il y a lieu de proroger l'arrêté n° 640.2021.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - À compter du 16 juillet 2022 les dispositions de l'arrêté 640.2021 du 12 juillet 2021 sont prorogées jusqu'au 13 juillet 2023 inclus.

**ARTICLE 2** - M. le Commandant de Police et M. le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Sélestat, le 15 JUIL. 2022

Le Maire



Marcel BAUER

**DESTINATAIRES :**

- M. le Commandant de Police ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie ;
- Direction Général des Services - Registre des Arrêtés ;
- Service Aménagement Urbain - M. Frédéric VANBOCKSTAEL ;
- Responsable Sécurité - M. Christophe SEINCE ;
- Police Municipale - M. Damien GUENARD ;
- les Services de la Régie Municipale ;
- A afficher.